



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 49319

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la mobilité des fonctionnaires. Ce sujet a fait l'objet d'un rapport public, « affectation et mobilité des fonctionnaires sur le territoire », de l'inspection générale des finances. La mission a réalisé un diagnostic approfondi de l'état des lieux de la mobilité et recommande notamment d'organiser le tuilage fonctionnel pour garantir la continuité du service. Il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

L'organisation d'un tuilage fonctionnel pour garantir la continuité du service constitue une préconisation intéressante de la mission d'inspection. Il convient de souligner que cette préconisation relève d'une évolution dans les pratiques RH et managériales qui est déjà observée et mise en oeuvre dans un certain nombre de services ou d'administrations. Elle permet à la personne nouvellement recrutée sur le poste de se familiariser avec son environnement de travail et d'être ainsi plus rapidement opérationnelle. Le ministère chargé de la fonction publique encourage de telles évolutions et identifie chaque année, dans un recueil dédié, les bonnes pratiques en matière de ressources humaines, repérées dans les différents départements ministériels.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49319

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1232

Réponse publiée au JO le : [11 novembre 2014](#), page 9512